Image not found or type unknown

quelle difference entre statut cadre ou statut VRP

Par **matlolo**, le **15/02/2012** à **18:10**

Bonjour

Je suis actuellement salarié dans une Ets en tant que commercial avec statut cadre.

Un gros industriel me propose un poste en tant que VRP exclusif. La remunération proposé est trés intérressante (environ 40% de +)
Mais le fait de passer en statut VRP exclusif m'intrigue.

Quelle différence ? (retraite, complémentaire santé, maladie, etc..)
Est on toujours considéré comme salarié de l'Ets ?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **15/02/2012** à **21:37**

Bonjour,
Le VRP exclusif a également le statut de salarié est je vous conseillerais déjà de consulter l' Accord national interprofessionnel des voyageurs, représentants, placiers...

Par **achard**, le **23/09/2014** à **16:54**

c'est marrant, je retrouve le même message de nelly12 sur tous les forums...
Pas très subtil la pub!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés